



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 6/2024

Rapport de la commission des finances sur le
Préavis 6/2024 – Comptes 2023 et rapport de gestion

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances est composée de :

- Mme Dominique Gilliand
- Mme Emilie Losey
- Mme Sophie Oguey
- M. Jonathan Parrat
- M. François Vessaz (président-rapporteur).

Elle s'est réunie le 20 mars afin de passer en revue les comptes 2023 et préparer nos questions.

En date du 27 mars, la commission des finances a pu poser toutes ses questions à une délégation du Codir, dont le président et le responsable des finances, accompagnés du directeur administratif et de la boursière. La commission a formulé une quinzaine de questions au Codir, et a contrôlé le détail de 5 comptes.

Finalement, le 24 avril la commission a terminé ses délibérations et a pu échanger avec la commission de gestion en vue d'établir son rapport.

Le présent rapport se base sur les éléments suivants : préavis 6/2024, comptes et bilan 2023, tableaux de boucllements ainsi que le rapport de la société fiduciaire FIDUCONSULT daté du 11 mars 2024.

1. Corrections

En préambule il y a lieu de corriger quelques petites erreurs constatées dans le préavis 6/2024 en page 6, ainsi que dans le rapport de gestion en page 16. Il s'agit du tableau suivant dont les valeurs en rouges sont les valeurs corrigées :

Année civile	Primaire (EPPC & EPPG)		Secondaire (ESPE)		Parascolaire (UAPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.
Comptes 2017	fr. 132,82	fr. 1 415,94	fr. 48,16	fr. 1 440,27	fr. 0,96	fr. 10,21
Comptes 2018	fr. 129,42	fr. 1 398,39	fr. 48,30	fr. 1 439,17	fr. 3,08	fr. 33,24
Comptes 2019	fr. 133,60	fr. 1 445,07	fr. 47,75	fr. 1 391,07	fr. 6,52	fr. 70,54
Comptes 2020	fr. 129,14	fr. 1 418,95	fr. 49,50	fr. 1 483,60	fr. 5,76	fr. 63,31
Comptes 2021	fr. 127,48	fr. 1 368,69	fr. 47,69	fr. 1 445,42	10.47 ~~20.94~~	112.42 ~~224.85~~
Comptes 2022	fr. 139,12	fr. 1 476,84	fr. 58,24	fr. 1 640,91	fr. 18,50	fr. 196,44
Comptes 2023	fr. 127,40	fr. 1 317,04	fr. 53,24	fr. 1 551,99	14.78 ~~10.90~~	152.81 ~~112.71~~
Budget 2023	fr. 159,51	fr. 1 712,54	fr. 63,81	fr. 1 933,84	fr. 28,81	fr. 309,31

Les comptes 355.3141.00, 01 et 02 contenaient quelques factures initialement enregistrées dans le mauvais compte, mais la commission a constaté que tous les montant avaient été extournés et enregistrés dans les bons comptes avant le boucllement.

Les comptes du sous-chapitres 211 contiennent les versements des socles de base payés par les communes de Henniez, Valbroye et Villarzel dans le cadre de leur intégration de l'ASIPE. Un montant total de 800'000 CHF a été correctement enregistré à cet égard. Cependant, une erreur a été commise lors de la répartition de ce montant à la clôture des comptes.

Ce revenu extraordinaire versé par les communes de l'ASIEGE n'a pas été attribué exclusivement aux 6 communes « historiques » de l'ASIPE, mais à l'ensemble des 9 communes de l'ASIPE. Cela implique que les 3 communes de l'ASIEGE ont également bénéficié d'une réduction de charges, qui à l'origine, ne leur était pas destinée. Le montant ainsi récupéré par les communes de l'ASIEGE se monte à 57'961 CHF.

Dans sa séance du 15 avril, le Codir a décidé de ne pas porter de modifications aux comptes 2023 mais de corriger ces montants dans les comptes 2024 via un transitoire, et d'informer les municipalités. Cette manière de procéder convient à la commission.

Outre ces points mineurs, la commission des finances n'a constaté aucun problème significatif dans la tenue des comptes, et le Codir a été en mesure de répondre à toutes nos questions.

2. Résultat

Alors que le budget 2023 prévoyait des charges de 9'587'141 CHF, elles se sont élevées à 9'440'526 CHF, soit 146'615 CHF de moins que prévu. Les communes touchent également une rétribution sur les acomptes facturés pour un montant total d'un peu plus de 1.2 million. Les coûts par habitant et par élève des comptes 2023 du tableau ci-dessous sont également inférieurs à ceux de 2022 et à ceux du budget de 2023.

En se basant uniquement sur cela, le budget 2023 pourrait sembler avoir été tenu à première vue. Cependant, cela n'est pas entièrement exact si l'on prend en considération le fait que l'ASIPE a bénéficié en 2023 de 900'000 CHF de revenus extraordinaires qui n'avaient pas été budgétés. Il s'agit des 800'000 CHF du socle de base (sous-chapitre 211) et des 100'000 CHF de la dissolution d'un fond de réserve (sous-chapitre 212). Ces revenus extraordinaires ont significativement amélioré le résultat 2023 de l'ASIPE.

Sans ces revenus extraordinaires, les charges se monteraient à 10'340'526 CHF, soit 753'385 CHF au-dessus du budget. Ainsi, le tableau des coûts par habitant et par élève serait le suivant:

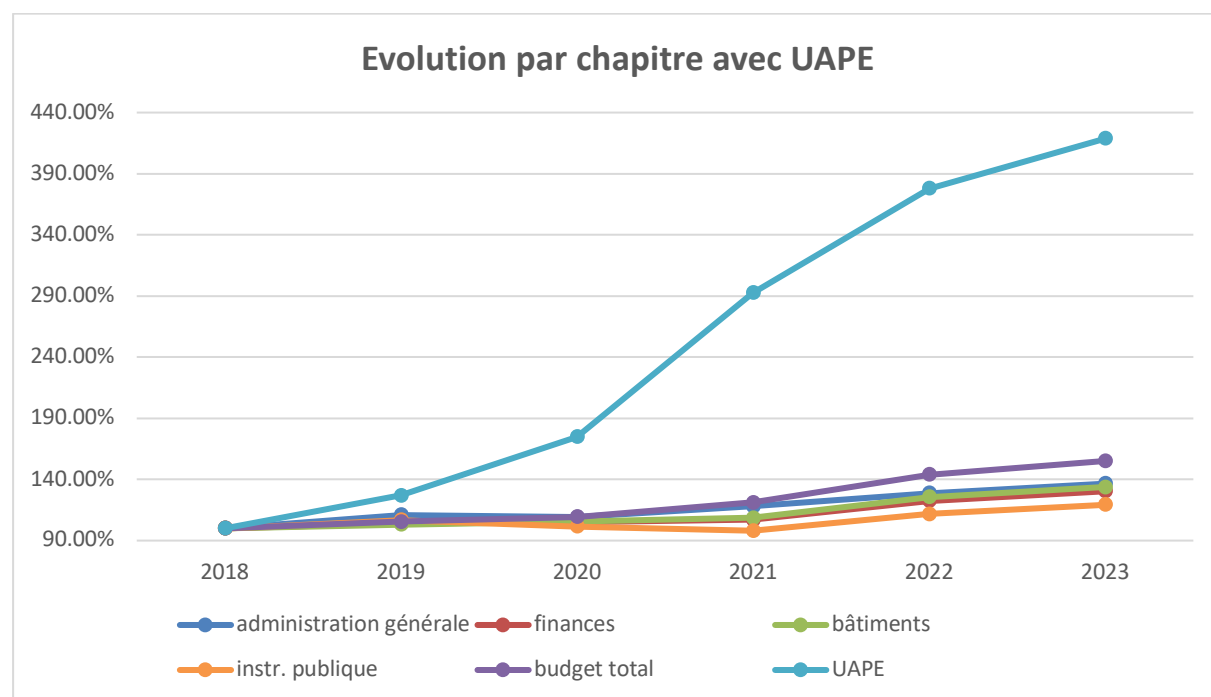
Année civile	Primaire (EPPC & EPPG)		Secondaire (ESPE)		Parascolaire (UAPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.
Comptes 2017	fr. 132,82	fr. 1 415,94	fr. 48,16	fr. 1 440,27	fr. 0,96	fr. 10,21
Comptes 2018	fr. 129,42	fr. 1 398,39	fr. 48,30	fr. 1 439,17	fr. 3,08	fr. 33,24
Comptes 2019	fr. 133,60	fr. 1 445,07	fr. 47,75	fr. 1 391,07	fr. 6,52	fr. 70,54
Comptes 2020	fr. 129,14	fr. 1 418,95	fr. 49,50	fr. 1 483,60	fr. 5,76	fr. 63,31
Comptes 2021	fr. 127,48	fr. 1 368,69	fr. 47,69	fr. 1 445,42	10.47	~~20.94~~ 112.42 224.85
Comptes 2022	fr. 139,12	fr. 1 476,84	fr. 58,24	fr. 1 640,91	fr. 18,50	fr. 196,44
Comptes 2023	fr. 127,40	fr. 1 317,04	fr. 53,24	fr. 1 551,99	14.78	~~10.90~~ 152.81 112.71
Budget 2023	fr. 159,51	fr. 1 712,54	fr. 63,81	fr. 1 933,84	fr. 28,81	fr. 309,31

Comptes 2023 sans revenus extraordinaires	147.00	1519.74	60.22	1754.70	14.78	152.81
---	--------	---------	-------	---------	-------	--------

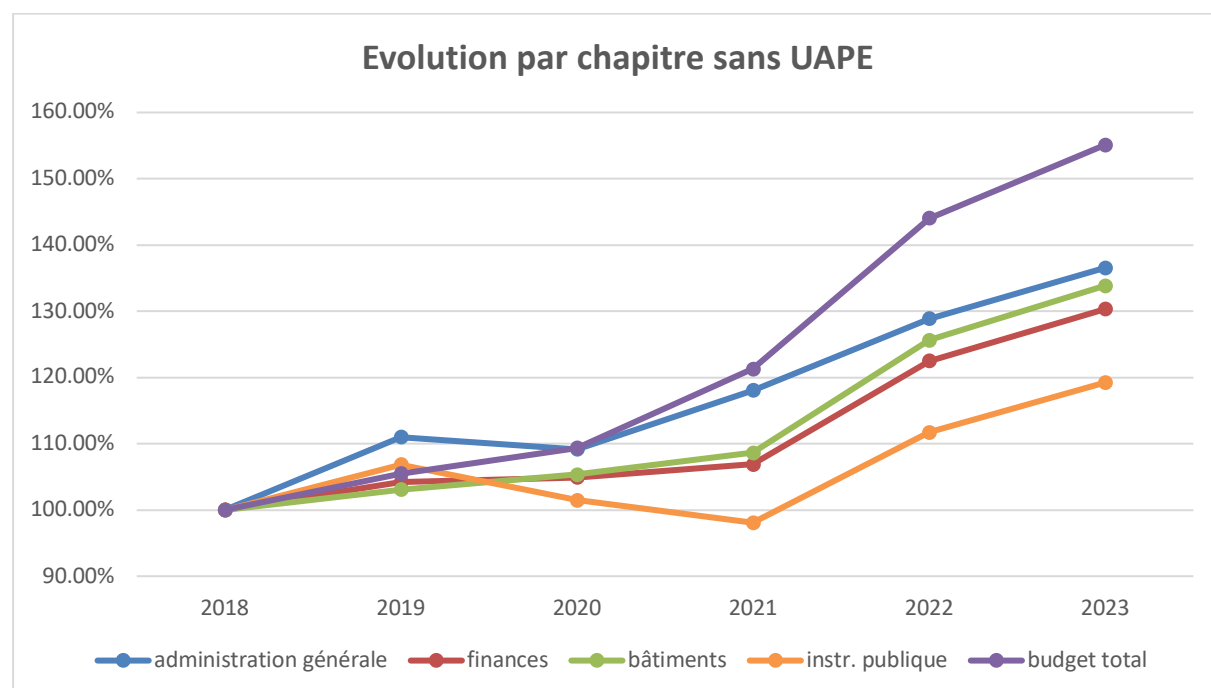
Il faut donc rester prudent, car ces revenus extraordinaires ne permettront pas d'atténuer les augmentations de charges ces prochaines années, comme cela a été le cas en 2023.

3. Analyses

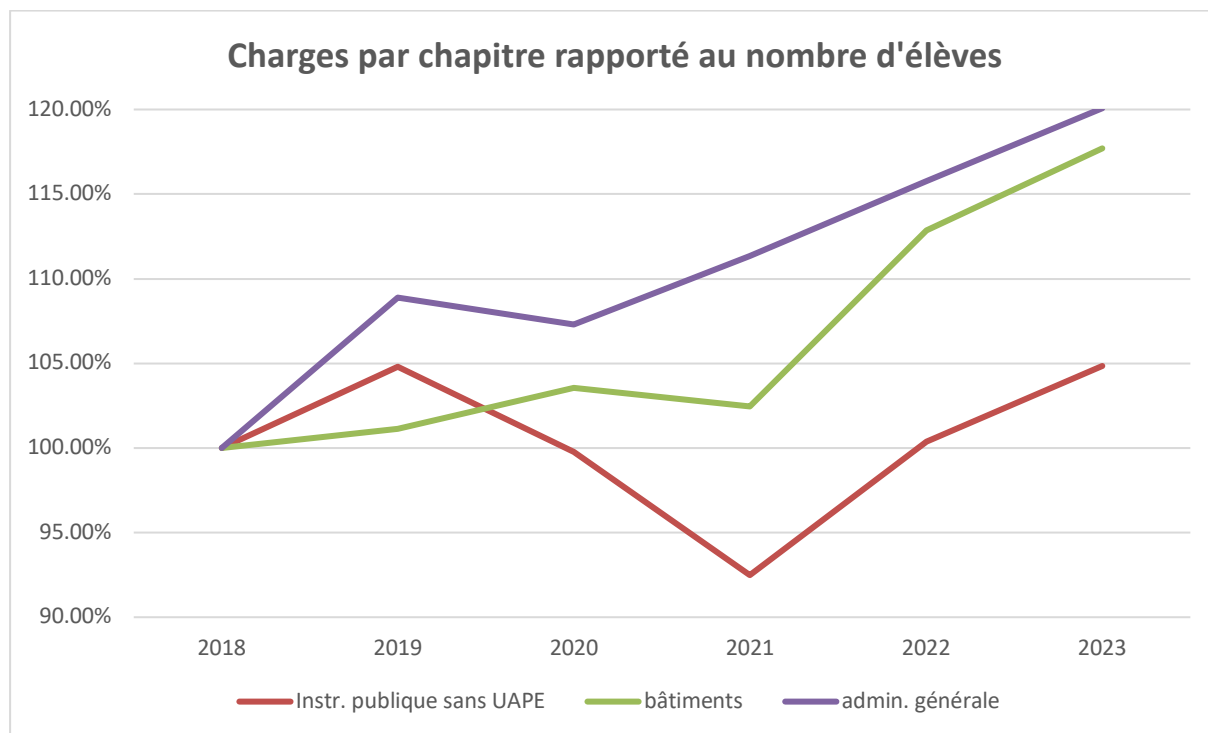
Ci-dessous quelques analyses réalisées sur les comptes de ces dernières années. Voici l'évolution des charges par chapitre entre 2018 (valeurs à 100%) et 2023. La plus forte augmentation concerne les UAPE dont les charges ont été multipliées par 4 en 5 ans, principalement en raison de l'ouverture de plusieurs nouvelles structures.



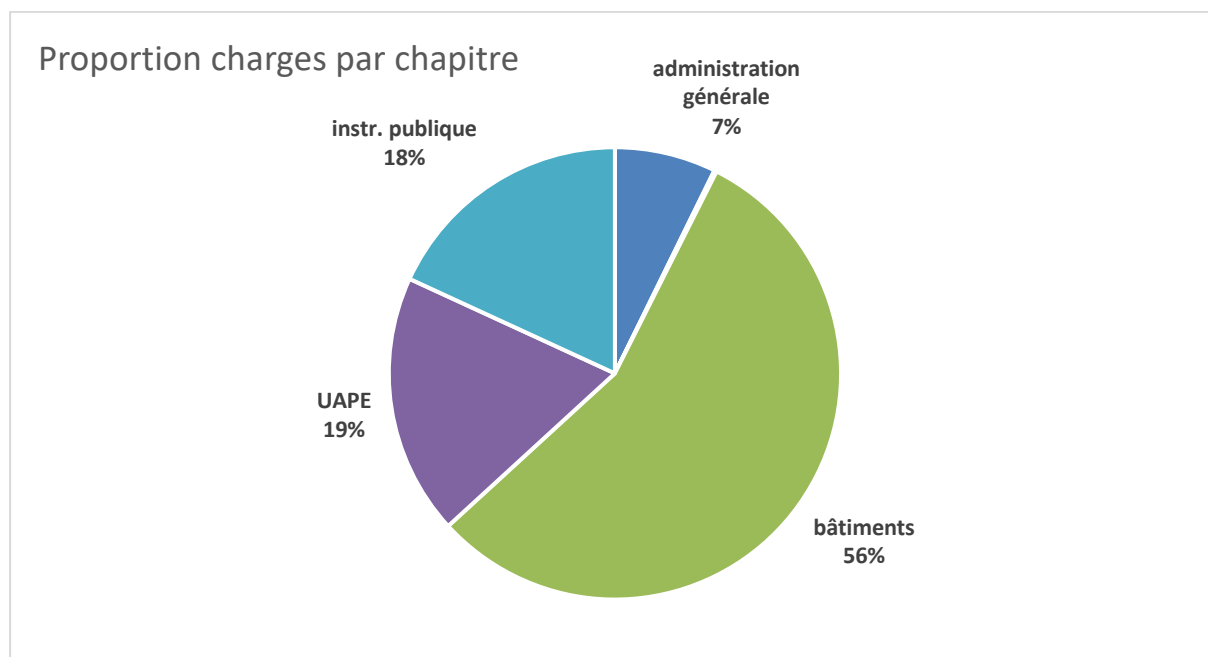
Voici le même graphique mais sans la courbe des UAPE. Le budget total augmente de moitié en 5 ans. Les charges liées à l'administration générale augmentent de 36%, celles liées aux bâtiments de 33% et celles liées au secteur scolaire de 19%.



En 2018, il y avait 1952 élèves scolarisés, tandis qu'en 2023, ce nombre est passé à 2220 (toutes communes et tous degrés compris), ce qui représente une augmentation de 13,73%. Si l'on rapporte les charges par élève, on obtient le graphique suivant, qui illustre que les charges augmentent plus rapidement que le nombre d'élèves.



Les charges liées aux bâtiments constituent plus de la moitié des charges de l'ASIPE. Le scolaire et le parascolaire se situe juste en dessous de 20% tandis que l'administration générale représente 7%.



4. Conclusions

La commission remercie les membres du CODIR, le directeur administratif, et la boursière, pour leur travail lors du bouclage des comptes 2023 et leurs réponses à nos interrogations.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 6/2024 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï les rapports des commissions de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 d'approuver les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

Article 2 de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission des finances :

Dominique Gilliand

Emilie Losey

Sophie Oguey

Jonathan Parrat

François Vessaz (président-rapporteur)